

SOMMAIRE

	Pages
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 16 octobre 2017.....	5

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017**



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 001

**Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière
d'Aménagements Urbains
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- 18 171 € pour un montant subventionnable de 90 854 € HT : Commune de MOY-DE-L'AISNE pour l'aménagement de la rue Gambetta,
- 3 695 € pour un montant subventionnable de 18 477 € HT : Commune de SERY-LES-MEZIERES pour l'aménagement paysager des entrées de village ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- 2 874 € pour un montant subventionnable de 14 369 € HT : Commune de VESLUD pour des aménagements paysagers - Traversée d'agglomération RD25 ;

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie :

- 663 € pour un montant subventionnable de 4 420 € HT : Commune de PARGNY-LA-DHUYS pour l'installation de coussins berlinois,
- 5 625 € pour un montant subventionnable de 37 500 € HT : Commune de PARGNY-LA-DHUYS pour l'aménagement de sécurité dans la traverse de l'agglomération RD20,
- 8 372 € pour un montant subventionnable de 55 813 € HT : Commune de JAULGONNE pour la création d'îlots ;

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- 2 251 € pour un montant subventionnable de 11 257 € HT : Commune d'EPIEDS pour des travaux de sécurité au hameau de Courpoil et extension de la zone 30,
- 17 225 € pour un montant subventionnable de 68 901 € HT : Commune de BONNEIL pour l'achat d'un terrain pour créer un parking et une place handicapés ;

Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- 27 130 € pour un montant subventionnable de 135 652 € HT : Commune d'ETREUX pour la mise en conformité PMR des cheminements piétons et l'accessibilité aux commerces rue de l'Eclaireur de Nice ;

2) Prend acte que la somme de 86 006 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:21
Référence : 4a73b5df37ce0b5ffac0e8593eb1a4a1a751353



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 002

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement
des collectivités locales en matière d'assainissement collectif,
d'alimentation en eau potable et de défense contre l'incendie
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **2 004 €** pour un montant subventionnable de 10 020 € HT : Syndicat des Eaux de Sery-les-Mézières pour la mise en place de compteurs de sectorisation à Achery,

CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :

- **7 809 €** pour un montant subventionnable de 39 046 € HT : Commune de SAVY pour le renforcement du réseau d'eau potable rue du Château-d'eau,

- **9 654 €** pour un montant subventionnable de 48 272 € HT : Commune de BELLICOURT pour le renforcement du réseau d'eau potable vers Riqueval,

CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :

- **45 693 €** pour un montant subventionnable de 425 048 € HT : Syndicat des Eaux de la Vallée de la Vesle pour la modernisation de la station de traitement d'eau potable de CIRY-SALSOGNE,

- **2 378 €** pour un montant subventionnable de 40 994 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour la pose de compteurs de sectorisation sur l'ex-UDI Hartennes,

- **1 866 €** pour un montant subventionnable de 64 340 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour l'étude diagnostique du réseau d'eau potable de UDI Hartennes et Taux élargie à l'ensemble des réservoirs du SESN,

- **8 085 €** pour un montant subventionnable de 211 259 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour les travaux d'interconnexion entre la source du Nadon et la source de la Fontaine des Biches sur la commune de LOUATRE,

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **33 560 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie :

- **38 840 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- **35 060 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **10 000 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

- **328 €** pour un montant subventionnable de 40 994 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour la pose de compteurs de sectorisation sur l'ex-UDI Hartennes,

- **1 440 €** pour un montant subventionnable de 20 000 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour l'étude en vue du renforcement de canalisations de transport et réfection du réservoir de SAINT-PIERRE-AIGLE,

- **1 115 €** pour un montant subventionnable de 211 259 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour les travaux d'interconnexion entre la source du Nadon et la source de la Fontaine des Biches sur la commune de LOUATRE,

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **3 209 €** pour un montant subventionnable de 6 418 € HT : Commune de CLACY-ET-THIERRET pour la pose de 2 poteaux incendie,
- **11 295 €** pour un montant subventionnable de 22 590 € HT : Commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour la création d'une réserve incendie,
- **1 978 €** pour un montant subventionnable de 3 955 € HT : Commune de CESSIERES pour la pose d'un poteau incendie rue du Château,
- **1 784 €** pour un montant subventionnable de 3 568 € HT : Commune de CHAMBRY pour la pose de 2 cannes d'aspiration sur la réserve incendie rue Descartes,
- **2 542 €** pour un montant subventionnable de 5 084 € HT : Commune de CHAMBRY pour la pose de 2 poteaux incendie rue Jean Jaurès et RD51,
- **3 868 €** pour un montant subventionnable de 11 052 € HT : Commune d'ETOUVELLES pour la création d'une réserve incendie,

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- **2 004 €** pour un montant subventionnable de 10 020 € HT : Syndicat des Eaux de Sery-les-Mézières pour la mise en place de compteurs de sectorisation à Achery,

Territoire de la Communauté de communes de Retz-en-Valois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :

- **1 066 €** pour un montant subventionnable de 40 994 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour la pose de compteurs de sectorisation sur l'ex-UDI Hartennes,
- **3 624 €** pour un montant subventionnable de 211 259 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour les travaux d'interconnexion entre la source du Nadon et la source de la Fontaine des Biches sur la commune de LOUATRE,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz :

- **574 €** pour un montant subventionnable de 40 994 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour la pose de compteurs de sectorisation sur l'ex-UDI Hartennes,
- **1 952 €** pour un montant subventionnable de 211 259 € HT : Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon pour les travaux d'interconnexion entre la source du Nadon et la source de la Fontaine des Biches sur la commune de LOUATRE

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **17 500 €** pour un montant subventionnable de 35 000 € HT : Commune de MONT-NOTRE-DAME pour la pose de cuves de stockage d'eau potable de 60m³ et 30m³ au hameau de Banny pour la défense extérieure contre l'incendie,
- **70 000 €** pour un montant subventionnable de 350 000 € HT : Commune de MONT-NOTRE-DAME pour la desserte en eau potable au hameau de Banny,

- **91 166 €** pour un montant subventionnable de 260 474 € HT : Commune de VAUXTIN pour l'interconnexion du réseau d'eau potable du Syndicat des eaux de FISMES via le réservoir de PAARS,

- **57 382 €** pour un montant subventionnable de 425 048 € HT : Syndicat des eaux de la Vallée de la Vesle pour la modernisation de la station de traitement d'eau potable de CIRY-SALSOGNE,

CDDL de la Communauté de communes d'Oulchy-le-Château et ses environs

- **854 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre

- **3 430 €** pour un montant subventionnable de 11 432 € HT : Commune de CUIRIEUX pour la pose d'une citerne incendie équipée d'un poteau d'aspiration,

Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise :

- **877 €** pour un montant subventionnable de 3 508 € HT : Commune de HAUTEVILLE pour la pose d'un poteau incendie Grande Rue,

- **4 626 €** pour un montant subventionnable de 110 135 € HT : Syndicat des Eaux de Mennevret et Petit-Verly pour la réfection du Château d'eau,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- **17 401 €** pour un montant subventionnable de 110 135 € HT : Syndicat des Eaux de Mennevret et Petit-Verly pour la réfection du Château d'eau,

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne

- **11 554 €** pour un montant subventionnable de 57 771 € HT : Commune de MARGINY-EN-ORXOIS pour les études préalables (topographique, géotechnique et parcellaire et maîtrise d'œuvre) pour l'assainissement collectif dans le bourg (réseaux et station),

- **42 012 €** pour un montant subventionnable de 332 578 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2017,

- **1 621 €** pour un montant subventionnable de 3 242 € HT : Commune de ROMENY-SUR-MARNE pour la pose d'un poteau incendie route Nationale, face à la rue du Moulin,

- **7 091 €** pour un montant subventionnable de 14 181 € HT : Commune de CHARLY-SUR-MARNE pour la pose de 4 poteaux incendie,

- **9 532 €** pour un montant subventionnable de 19 063 € HT : Commune de NOGENT-L'ARTAUD pour la pose d'une citerne incendie de 120m³ à la Ferme de la Meule,

- **2 912 €** pour un montant subventionnable de 9 707 € HT : Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne pour la mise en sécurisation de la déchèterie pour les usagers,

- **3 086 €** pour un montant subventionnable de 15 432 € HT : Commune de CHARLY-SUR-MARNE pour le changement des fenêtres de la bibliothèque ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport du Président sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:43
Référence : 946210cdd4532e6c9ad60df6b9880bc03fe2df10



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement
des collectivités locales en matière de développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **10 418 €** pour un montant subventionnable de 41 670 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour l'aménagement d'un bâtiment pour le service technique,
- **14 375 €** pour un montant subventionnable de 57 500 € HT : commune de MONCEAU-LES-LEUPS pour la construction d'un atelier municipal,

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- **2 373 €** pour un montant subventionnable de 7 909 € HT : commune de MOY-DE-L' AISNE pour la mise en sécurité du centre social,

- **31 766 €** pour un montant subventionnable de 105 887 € HT : commune de MOY-DE-L' AISNE pour la rénovation intérieure de la mairie,

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **13 750 €** pour un montant subventionnable de 55 000 € HT : commune de BRAINE pour l'aménagement du cimetière,

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre :

- **34 082 €** pour un montant subventionnable de 170 412 € HT : commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT pour la création d'une mairie et d'une poste dans le foyer rural existant et acquisition de mobilier,

CDDL de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :

- **1 883 €** pour un montant subventionnable de 9 415 € HT : Commune de ROUVROY-SUR-SERRE pour la rénovation des fenêtres et porte de la mairie,

CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières :

- **29 962 €** pour un montant subventionnable de 59 923 € HT : Communauté de communes du Pays des Trois Rivières pour la réfection d'un bâtiment technique industriel intercommunal,

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :

- **606 €** pour un montant subventionnable de 3 031 € HT : Commune de VEUILLY-LA-POTERIE pour l'installation d'une rampe d'accessibilité à la mairie, au cimetière et à l'église,
- **1 584 €** pour un montant subventionnable de 7 919 € HT : Commune de VEUILLY-LA-POTERIE pour la mise en sécurité et ravalement du bâtiment communal,
- **1 600 €** pour un montant subventionnable de 8 000 € HT : Commune de MARIGNY-EN-ORXOIS pour la mise en conformité électrique de la Halle,
- **671 €** pour un montant subventionnable de 3 355 € HT : commune de LUCY-LE-BOCAGE pour la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes,
- **2 748 €** pour un montant subventionnable de 13 739 € HT : commune de LA CHAPELLE-SUR-CHEZY pour l'achat d'un tracteur tondeuse et pose d'un visiophone à la mairie,
- **1 044 €** pour un montant subventionnable de 5 222 € HT : commune de CROUTTES-SUR-MARNE pour l'achat de matériels et logiciels informatiques,
- **2 618 €** pour un montant subventionnable de 13 091 € HT : commune de BEZU-LE-GUERY pour l'achat d'une tondeuse et de matériel d'entretien des espaces verts,
- **922 €** pour un montant subventionnable de 2 306 € HT : Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne pour la mise en conformité des fenêtres du pôle social,

- **12 400 €** pour un montant subventionnable de 31 000 € HT : Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne pour le changement des fenêtres du pôle administratif,
- **1 025 €** pour un montant subventionnable de 5 123 € HT : commune de MONTREUIL-AUX-LIONS pour la mise en place d'un portail coulissant au bâtiment des services techniques,
- **6 657 €** pour un montant subventionnable de 33 283 € HT : commune de MONTREUIL-AUX-LIONS pour la réfection du mur du cimetière,
- **8 384 €** pour un montant subventionnable de 41 922 € HT : commune de NOGENT-L'ARTAUD pour l'achat d'une balayeuse-désherbeuse,
- **2 044 €** pour un montant subventionnable de 10 219 € HT : commune d'ESSISES pour la rénovation de la salle de la mairie,
- **570 €** pour un montant subventionnable de 2 850 € HT : commune d'ESSISES pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- **2 040 €** pour un montant subventionnable de 10 200 € HT : commune d'ESSISES pour la mise en place d'une sirène d'alerte à la mairie,
- **2 955 €** pour un montant subventionnable de 14 776 € HT : commune de ROMENY-SUR-MARNE pour l'aménagement des allées du cimetière,
- **1 824 €** pour un montant subventionnable de 9 120 € HT : commune de VIELS-MAISONS pour l'achat d'une balayeuse-désherbeuse,
- **1 248 €** pour un montant subventionnable de 6 240 € HT : commune de PAVANT pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données informatiques,
- **1 454 €** pour un montant subventionnable de 4 845 € HT : Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne pour la mise en place d'un module sur le site internet de covoiturage local ;

2) Prend acte que la somme de 191 003 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:03
Référence : 26fb52ddbbee8dbcbc748e0e00d0ec579fae30b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière d'Aménagement rural, de Culture, d'entretien du Patrimoine, de Tourisme et de Transports
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu sa précédente délibération en date du 5 décembre 2016, relative au rapport n° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes de Charly-sur-Marne :

- **1 680 €** pour un montant subventionnable de 8 398 € HT : commune de CHARLY-SUR-MARNE pour le changement de la chaudière à la salle culturelle,
- **3 840 €** pour un montant subventionnable de 12 799 € HT : commune de VILLIERS-SAINT-DENIS pour la réfection du mur de soutènement de l'église,
- **6 965 €** pour un montant subventionnable de 23 215 € HT : commune de SAULCHERY pour la réfection de la toiture de l'église (côté nord),

- **3 870 €** pour un montant subventionnable de 12 901 € HT : commune de LUCY-LE-BOCAGE pour la réfection de la toiture de l'église,
- **2 445 €** pour un montant subventionnable de 8 150 € HT : commune de LUCY-LE-BOCAGE pour la mise en accessibilité de l'église ;

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **1 293 €** pour un montant subventionnable de 8 620 € HT : commune de NOUVION-LE-VINEUX pour la mise en conformité des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite dans la salle communale ;

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :

CDDL de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **10 913 €** pour un montant subventionnable de 36 375 € HT : Communauté de communes Retz-en-Valois pour l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de LA FERTE-MILON,
- **997 €** pour un montant subventionnable de 3 324 € HT : commune de PASSY-EN-VALOIS pour l'achat de mobilier de la salle des fêtes,

CDDL de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz :

- **11 241 €** pour un montant subventionnable de 37 470 € HT : commune de TAILLEFONTAINE pour la cartographie des aléas liés aux carrières,

CDDL de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :

- **13 266 €** pour un montant subventionnable de 26 531 € HT : Communauté de communes Retz-en-Valois pour l'achat et l'installation d'une borne pour les camping-cars à RESSONS-LE-LONG ;

Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **67 952 €** pour un montant subventionnable de 737 075 € HT : commune de MESNIL-SAINT-LAURENT pour la construction d'un centre d'animation sociale et culturelle,
- **78 300 €** (forfait) pour un montant subventionnable de 3 158 963 € HT : commune de SAINT-QUENTIN pour l'aménagement d'une maison de service à la population ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :

- **1 117 €** pour un montant subventionnable de 3 723 € HT : commune de COURMELLES pour le remplacement de 3 fenêtres à la salle polyvalente,
- **64 100 €** (forfait) pour un montant subventionnable de 427 831 € HT : commune de NOYANT-ET-ACONIN pour la rénovation et l'isolation de la salle polyvalente ;

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux :

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **9 878 €** pour un montant subventionnable de 44 511 € HT : commune de QUIERZY pour la rénovation de la salle Charlemagne et la mise en accessibilité à l'école et à la mairie ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **877 €** pour un montant subventionnable de 2 924 € HT : commune de CHIVRES-VAL pour la mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes,
- **645 €** pour un montant subventionnable de 2 580 € HT : commune de LAFFAUX pour le remplacement des descentes d'eaux de l'église,
- **15 810 €** pour un montant subventionnable de 79 050 € HT : Communauté de communes du Val de l'Aisne pour la révision du SCOT,
- **2 008 €** pour un montant subventionnable de 5 020 € HT : Communauté de communes du Val de l'Aisne pour l'implantation de panneaux touristiques sur la commune de SOUPIR ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- **14 850 €** pour un montant subventionnable de 59 399 € HT : commune de RIBEMONT pour la rénovation des installations sanitaires du camping ;

CDDL de la Communauté de communes du Vermandois :

- **1 953 €** pour un montant subventionnable de 6 510 € HT : commune de MONTIGNY-EN-ARROUAISE pour le déplacement d'un abribus du point d'arrêt « Ecole Village Abri » au point d'arrêt « Abri » ;

Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **1 710 €** pour un montant subventionnable de 8 549 € HT : commune de FOURDRAIN pour l'aménagement de circuits pédestres, VTT et équestres ;

Territoire de la Communauté de communes des Trois Rivières :

- **62 500 €** pour un montant subventionnable de 125 000 € HT : Communauté de communes des Trois Rivières pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

2) Prend acte que la somme de 378 210 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Prend acte de la hausse des montants suivants :

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **4 591 €** pour un montant subventionnable de 15 302 € HT : commune de BRAINE pour la rénovation du local communal « Ecole de musique ».

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:14
Référence : 7da217862f256ee0171293157ce7b6b6ce0876fb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 005

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités locales en matière de logement
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 27 742 € HT : commune de DHUIZEL pour la réhabilitation du logement locatif situé 5, rue de la Mairie,

- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 30 000 € HT : Communauté de communes du Val de l'Aisne pour l'isolation thermique par l'extérieur du logement locatif intercommunal situé 35 rue du Bac à VAILLY-SUR-AISNE ;

Territoire de la Communauté de communes Retz en Valois

CDDL de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- **2 090 €** pour un montant subventionnable de 11 137 € HT : commune de SACONIN-ET-BREUIL pour la réfection du logement communal situé 2, rue du Lieutenant Chavoix,

- **1 494 €** pour un montant subventionnable de 7 472 € HT : commune de TARTIERS pour la réfection de la toiture du logement situé 11, rue Jean Favre ;

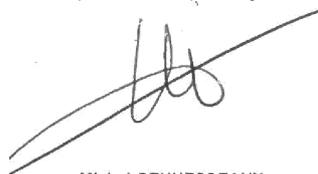
Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry

- **49 143 €** pour un montant subventionnable de 245 717 € HT : commune d'ESSOMES-SUR-MARNE pour la rénovation et la création de logements à Monneaux ;

2) Prend acte que la somme de 55 727 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:16

Référence : 4787f5bf9694b8ac134d25088a362120ddea11d1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 006

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative, Sportive et Aménagement Urbain

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

CDDL de l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon :

- **3 550 €** pour un montant subventionnable de 14 200 € HT : Commune de CLASTRES pour la réfection du sol d'une salle de classe,

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **10 000 €** pour un montant subventionnable de 20 760 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour des travaux aux stades et les espaces verts année 2017,

- **1 862 €** pour un montant subventionnable de 3 724 € HT : Syndicat intercommunal scolaire du Noireu pour l'achat de matériel pédagogique pour l'école d'ESSIGNY-LE-PETIT ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières

- **8 620 €** pour un montant subventionnable de 34 478 € HT : Commune d'HIRSON pour des travaux scolaires année 2017 ;

Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **1 690 €** pour un montant subventionnable de 6 760 € HT : Commune de SERVAIS pour l'aménagement de la rue de l'Eglise ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais

- **50 000 €** pour un montant subventionnable de 205 314 € HT : Commune de BELLEU pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants et adolescents,
- **68 070 €** pour un montant subventionnable de 272 282 € HT : Commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN pour la création d'un espace de restauration ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre

- **6 311 €** pour un montant subventionnable de 31 555 € HT : Commune de MONCEAU-LE-WAAST pour la création d'un terrain multisports,
- **25 440 €** pour un montant subventionnable de 101 760 € HT : Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT pour l'aménagement d'une cantine scolaire ;

CDDL de la Communauté de communes du Vermandois

- **2 591 €** pour un montant subventionnable de 10 363 € HT : Commune de FRANCILLY-SELENCY pour l'aménagement d'une aire de jeux ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **9 916 €** pour un montant subventionnable de 33 052 € HT : Commune de MISSY-SUR-AISNE pour la rénovation de l'aire de jeux et la réparation du city stade,
- **743 €** pour un montant subventionnable de 2 475 € HT : Commune de BRAINE pour l'achat d'un afficheur de scores numériques pour le stade,
- **2 450 €** pour un montant subventionnable de 9 800 € HT : Commune de BAZOCHES-SUR-VESLES pour la rénovation de la peinture d'une salle de classe,
- **56 403 €** pour un montant subventionnable de 225 613 € HT : Commune de BRAINE pour l'aménagement du jardin municipal ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- **3 537 €** pour un montant subventionnable de 14 147 € HT : Commune de MOY-DE-L'AISNE pour le remplacement des fenêtres, d'une porte et la pose de volets roulants de la nouvelle classe au sein de l'école primaire ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- **1 278 €** pour un montant subventionnable de 6 390 € HT : Syndicat scolaire de l'Ailette et de la Bièvre pour le changement des menuiseries ;

2) Prend acte que la somme de 252 461 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:18
Référence : 1deab26a3cd2494ecffe8a57bfa5b0a4a511bdb7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 007

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de l'ajustement 2017 des Territoires de la Communauté de communes des Vallons d'Anizy, du Val de l'Ailette, du Chemin des Dames et de la Champagne Picarde
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu sa précédente délibération en date du 5 décembre 2016, relative au rapport n° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve les programmations 2017 des Territoires de la Communauté de communes des Vallons d'Anizy, du Val de l'Ailette, du Chemin des Dames et de la Champagne Picarde, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté de communes du Chemin des Dames :

- **1 278 €** pour un montant subventionnable de 4 260 € HT : Syndicat scolaire de l'Ailette et de la Bièvre pour le changement de menuiseries,

- **2 950 €** pour un montant subventionnable de 9 834 € HT : Syndicat scolaire de l'Ailette et de la Bièvre pour la réalisation de travaux d'accessibilité par la pose de garde-corps,
- **512 €** pour un montant subventionnable de 2 049 € HT : Commune de BEAURIEUX pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football,
- **2 300 €** pour un montant subventionnable de 7 667 € HT : Syndicat scolaire de CORBENY pour le changement de deux portes d'entrée à l'école maternelle pour l'accessibilité handicapés,
- **1 632 €** pour un montant subventionnable de 6 527 € HT : Commune de BOURG-ET-COMIN pour la rénovation d'un local commercial pour l'usage des infirmiers,
- **11 785 €** pour un montant subventionnable de 58 925 € HT : Syndicat des eaux de la Région de BEAURIEUX pour la réfection d'étanchéité du réservoir d'eau potable, chemin de la Montagne à Beaurieux,
- **38 142 €** pour un montant subventionnable de 442 964 € HT : Commune de SAINTE-CROIX pour des travaux d'assainissement non collectif,
- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 78 086 € HT : Commune de BRAYE-EN-LAONNOIS pour la création d'un logement dans l'ancienne salle de classe ;

Territoire de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :

- **75 000 €** pour un montant subventionnable de 408 158 € HT : Commune de BUCY-LES-PIERREPONT pour la création de salles de classes,
- **24 539 €** pour un montant subventionnable de 98 154 € HT : Commune de COUCY-LES-EPPEES pour la création d'une aire de jeux,
- **14 316 €** pour un montant subventionnable de 66 900 € HT : Commune de CONCEVREUX pour la réhabilitation de l'école en secrétariat de mairie,
- **6 100 €** pour un montant subventionnable de 30 500 € HT : Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et ses affluents pour des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant,
- **150 000 €** pour un montant subventionnable de 2 549 000 € HT : Commune de SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT pour la réhabilitation et l'extension de l'école en vue du regroupement scolaire,
- **15 466 €** pour un montant subventionnable de 61 864 € HT : Commune de JUVINCOURT-ET-DAMARY pour la création d'une 4^{ème} salle de classe, amélioration énergétique des couloirs, mise aux normes sécurité et accessibilité de deux classes existantes,
- **2 890 €** pour un montant subventionnable de 14 450 € HT : Commune de BOUFFIGNEREUX pour les études préalables aux travaux de réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif – complément ;

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **46 855 €** pour un montant subventionnable de 234 277 € HT : Commune de FOLEMBRAY pour la création d'un collecteur d'eaux usées rues Maisons rouges, Ambroise Croizat et Henri Leguay,
- **15 994 €** pour un montant subventionnable de 53 312 € HT : Commune de COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE pour la réfection de la toiture et isolation de l'ancienne école place de l'hôtel dieu ;

3) Prend acte que la somme de 411 258 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

4) Prend acte de la hausse du montant suivant :

Territoire de la Communauté de communes du Chemin des Dames :

- **4 743 €** pour un montant subventionnable de 18 970 € HT : Commune de CORBENY pour la création d'une aire de jeux.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:20
Référence : cc16069fb4aa284471f125d4c05c692a4f8ce67



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 008

**EuroVelo 3 - Demande de subvention régionale pour l'aménagement
de la section MONT D'ORIGNY - MACQUIGNY**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide la demande de financement des travaux d'aménagement de l'EuroVelo 3 entre MONT D'ORIGNY et MACQUIGNY auprès du Conseil régional Hauts-de-France sur la base d'un taux d'aide de 40% sur une dépenses estimée à 600 000 € HT ;

2) Autorise le Président à signer tout document se référant à cette demande de financement.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:23
Référence : b843a2e820d213f586c2bd45985813d1d2c210f8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 009

Office National des Forêts - Avenants à la convention d'objectifs 2014-2016 et à la convention d'objectifs 2017

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) de valider les projets d'avenant n° 4 à la convention d'objectifs 2014-2016 et n° 1 à la convention d'objectifs 2017, conclues entre le Département et l'Office National des Forêts, portant sur la prorogation du délai d'exécution desdits avenants,
- 2) d'autoriser le Président à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:25
Référence : b769c39d0d1610eb8a87501ad94f1bb99f844f1b



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 010

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour financer la réhabilitation de 331 logements dans le département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 820 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°67973 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 331 logements collectifs et individuels situés dans plusieurs communes du département de l'Aisne ;

Le contrat n°67973 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

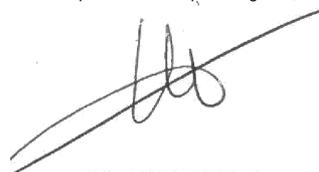
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°67973 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:19
Référence : b35f422df476350a2b50e7fbd05a1a65d80783ad



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 011

Garantie départementale dans le domaine du Logement - Demande de réaménagement de prêts accordés à LOGIVAM SA d'HLM (Caisse des Dépôts et Consignations)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en dates des 7 juin et 6 septembre 1999, 19 février et 5 mars 2001, 1^{er} décembre 2003, relatives respectivement aux rapports n° 30 et 55, 35 et 28, 2,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département pour le remboursement à hauteur de 100 % de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » joints au rapport du Président.

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1^{er} mai 2017 est de 0,75 % ;

2/ La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

3/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, à intervenir à l'avenant qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIVAM SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:24
Référence : 9712903e4697d3919976e58808886c7bc7fc080d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 012

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique - Demande d'avance remboursable à destination d'un
propriétaire occupant très modeste**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **M. Etienne MORY** – 1 bis rue de Chevennes – 02140 LEME
1 mensualité de 15 € et 72 mensualités de 53 € pour un montant total de prêt de 3 831 €.

Ce prêt à taux 0 sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:27
Référence : aac509057d1d3aad8ec9bb078432920c4e9e4fb1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 013

**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale -
Demandes d'aide départementale pour la réhabilitation de logements
locatifs communaux ou intercommunaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

CONDE-EN-BRIE	
Réhabilitation de 3 logements locatifs communaux	9 000,00 €,
1 Rond-point du Cahot	
Réhabilitation de 2 logements locatifs communaux	6 000,00 €,
2 Place de l'Eglise – 1 ^{er} étage	
COUVRON-ET-AUMENCOURT	
Réhabilitation du logement locatif communal	3 000,00 €,
36 rue du Colonel Chépy	
DALLON	
Réhabilitation du logement locatif communal – 2 Place Publique	3 000,00 €,
PIERREPONT	
Réhabilitation du logement locatif communal – 2 rue du Riez	3 000,00 €,

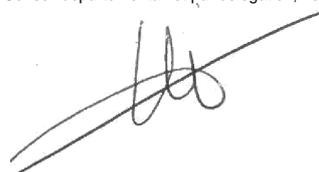
ROZOY-SUR-SERRE

Réhabilitation du logement locatif communal
127 rue Charles de Gaulle

3 000,00 € ;

- 2/ Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;
- 3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – Nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:30
Référence : 7a8f0f835122909dfa41e4097193d4033a5de94f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 014

**Renouvellement de la convention 2014-2016 relative à la participation
du Département de l'Aisne aux actions socio-éducatives des Foyers
de Jeunes Travailleurs pour la période 2017-2019**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Autorise le Président à signer la convention 2017-2019 et les avenants à intervenir avec l'Association Accueil et Promotion concernant la participation du Département aux dépenses d'actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:32
Référence : 14b42d294049392725e1a6dfc6eb25d77915c589



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 015
Aide à l'équipement des collègues
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer les subventions d'équipement suivantes avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Joliot Curie de TERGNIER : 7 055,27 € TTC

Collège Camille Desmoulins de GUISE : 975,00 € TTC ;

- Impute ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 20431 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:35
Référence : 1548fe70e50d7033101ba7c70d5673a109795558



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 016
Equipement sportif
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet au chapitre 204, l'opération suivante :

- SIVOM du Nord de la Thiérache - Réfection d'étanchéité de la toiture de la halle des sports du collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE

Soit 50 %, du coût prévisionnel HT de 59 047 €

29 524 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:12
Référence : 885c02a6219ac927a3bdaa098647fac8200b9499



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 017

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2017 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 13 966 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:37
Référence : 76b46b46b171aa770f1e63b25e498f1ad94d410e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 018

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire - Action
interfédérale "Formation des responsables associatifs"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 508,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1) Individualise, au chapitre 65 pour 2017, au titre de l'action interfédérale " Formation des responsables associatifs bénévoles ", les aides suivantes :

10 810 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS), d'une part, pour la communication et la coordination du dispositif, d'autre part, pour l'organisation de cinq modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 1 », « Les sources de financement d'une association », « La gestion d'un emploi dans l'association », « Construire son projet associatif » et « Préparer une demande de subvention en ligne »,

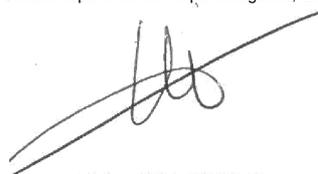
1 584 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, pour l'organisation de sept modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 2 », « Evolution des droits des bénévoles », « Les outils collaboratifs en ligne (Cloud) », « Citoyenneté numérique », « Développement durable », « Associations acteurs des politiques publiques niveau 1 » et « Associations acteurs des politiques publiques niveau 2 »,

1 804 € à la Fédération départementale des Centres Sociaux, pour l'organisation de quatre modules de formation : « La Loi de 1901, les statuts et le bénévolat », « L'association et ses responsabilités », « Préparer une demande de subvention en ligne » et « Animer un projet »,

1 749 € à l'association départementale des Francas de l'Aisne, pour l'organisation de deux modules de formation : « Préparer une demande de subvention en ligne » et « De l'écriture du projet à la subvention » ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant 2017 n° 2 à la convention 2017 - 2020 signée avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne, ainsi que les avenants à chacune des conventions d'objectifs 2017 signées avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, la Fédération départementale des Centres Sociaux et l'association départementale des Francas, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:39
Référence : af31e715b20188c2dbf548c9dcca765785df989



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 019

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire -
Conventions d'objectifs avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération
de l'Aisne et les Fédérations départementales des Familles Rurales de
l'Aisne et des Centres Sociaux de l'Aisne - Action interfédérale
"Collectif 02 Culture Insertion Autonomie"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 508,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1/ Individualise au chapitre 65, pour 2017, une aide de :

- 17 300 € à la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne,
- 4 300 € à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne,
- 18 700 € à la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne,

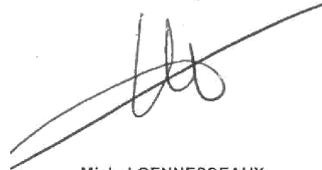
pour la mise en œuvre de l'action interfédérale « Collectif 02 Culture Insertion Autonomie » ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants 2017 :

- n° 1 à la convention d'objectifs 2017 signée avec la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne,

- n° 2 aux conventions d'objectifs 2017 signées avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne et la Fédération départementale des Centres Sociaux de l'Aisne
tels qu'annexés au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:41
Référence : 546777119156e13366b1eba799326bf2acb73115



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 020
Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits
n'appartenant pas à l'Etat
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 108 703,37 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:47
Référence : f0348ecc406965772240e670379055438e8e1df



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 021

**Intervention du Département dans le domaine de la musique - Schéma départemental de développement des enseignements artistiques - Professeurs de musique itinérants
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

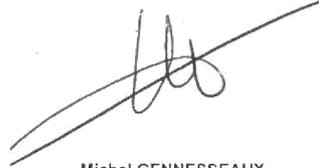
Décide :

1) d'attribuer, au titre du régime d'aide en faveur du recrutement de professeurs de musique, pour l'année 2016/2017, les subventions suivantes :

- 2 521 € à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon,
- 900 € à la Communauté de communes de la Thiérache du Centre,
- 624 € à la Communauté de communes Retz-en-Valois,

2) de gager cette dépense de 4 045 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:45
Référence : 666bd3d4a6f496a8c48c09717d102addc61aea61



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 022
Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments
Historiques
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte le cinquième volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 6 879,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du rapport du Président ;
- 2) Adopte le troisième volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ou figurant sur la Liste du Recensement du Patrimoine Historique Départemental, pour un montant de 2 100,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe 2 du rapport du Président ;
- 3) Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:52
Référence : 284abf263e895afc8575e16d7f8acb16c276690f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 023
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu sa précédente délibération en date du 25 septembre 2017, relative au rapport n° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde les subventions suivantes :

Commune de LEHAUCOURT - Arbre de Noël le 18 décembre 2017 à LEHAUCOURT	660 €
Association Courir 02 de VERMAND - Trail découverte le 8 mai 2017 à BELLICOURT	250 €
Association La Biscuiterie de CHATEAU-THIERRY - Ateliers d'écriture « Capter nos trajectoires » du 10 au 24 novembre 2017 à CHATEAU-THIERRY et ESSOMES-SUR-MARNE	800 €
Association Handi'Days de COYOLLES - Festival Handi'Days du 13 au 25 novembre 2017 à CHATEAU-THIERRY	500 €

Association L'Echangeur – CDCN de CHATEAU-THIERRY - Centenaire du football féminin le 30 septembre 2017 à CHATEAU-THIERRY	1 000 €
Association commerciale de CHAUNY - Quinzaine commerciale « Les 60 ans » du 1 ^{er} au 21 décembre 2017 à CHAUNY	1 220 €
Association Judo club de l'Omois d'ETAMPES-SUR-MARNE - Animation inter-club avec remise de grade le 1 ^{er} avril 2017 à CONDE-EN-BRIE	1 800 €
Association Ensemble à CHARTEVES - Marché campagnard à l'occasion de la brocante le 14 mai 2017 à CHARTEVES	500 €
Association Club La Joie de Vivre de MONT-NOTRE-DAME - Participation au marché de Noël le 16 décembre 2017 à MONT-NOTRE-DAME	220 €
Association MRB La passion du son à LIME – 4 ^{ème} édition « Le Tuning Show » les 4, 5 et 6 août 2017 à MONT-NOTRE-DAME	500 €
Association La Compagnie Lhuysienne de LHUYS - Concours de boules le 6 mai 2017 à LHUYS	300 €
Union sportive Vallée de l'Ailette de CHAVIGNON - Tournoi enfants/parents suivi d'un barbecue le 24 juin 2017 à CHAVIGNON	450 €
Association tardenoise du patrimoine roulant de FERE-EN-TARDENOIS (ATPR) 1 ^{ère} concentration de véhicules anciens le 17 septembre 2017 à FERE-EN-TARDENOIS	300 €
Association Avenir sportif CORBENY-EVERGNICOURT - Le Trail de la soupe le 21 octobre 2017 à OEUILLY	200 €
Association Les Verts de Terre de SAINT-MICHEL - 5 ^{ème} randonnée VTT des Confirelles le 15 septembre 2017 à SAINT-MICHEL	300 €
Association de parents d'élèves de MARTIGNY-LEUZE - Spectacle de Noël le 16 décembre 2017 à MARTIGNY	300 €
Commune de LEUZE - Animations lors de la fête communale les 29, 30 avril et 1 ^{er} mai 2017 à LEUZE	300 €
Association Le Fort de BRUYERES à BRUYERES-ET-MONTBERAULT Festival « Patrimoine en guinguette » le 16 septembre 2017 au Fort de BRUYERES	285 €
Association ATHIES cyclo d'ATHIES-SOUS-LAON - L'Athies'cyclette 2017 le 24 septembre 2017 à ATHIES-SOUS-LAON	200 €
Association France Bénévolat Aisne de LAON - Forum des associations du Grand Laonnois le 21 octobre 2017 à LAON	300 €
Association Le Théâtre à Coulisses à NOUVION-LE-VINEUX – Spectacle « Métallos et Dégraisseurs » (Sélection Festhéra Picardie 2017) le 3 novembre 2017 à SAINT-CYR-SUR-LOIRE dans l'Indre-et-Loire	200 €
Association A Laon Bike de LAON - Stage école VTT (randonnée à la journée) les 23, 24 et 25 octobre 2017 à VORGES	200 €

Association In Mémoriam au Général de Gaulle à WIEGE-FATY - Repas champêtre le 6 août 2017 à LESCHELLES	200 €
Comité des fêtes de WIEGE-FATY - WIEGE-FATY en fête les 17 et 18 juin 2017	200 €
Commune de SAINS-RICHAUMONT - Rencontres internationales autour des jeux traditionnels les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 à SAINS-RICHAUMONT	500 €
Association ACOPROMON de MONTECOURT-LIZEROLLES - Forum des associations le 9 septembre 2017 à MONTECOURT-LIZEROLLES	500 €
Vélo club amateur de SAINT-QUENTIN - Prix cycliste René Huel le 30 juillet 2017 à SAINT-QUENTIN	585 €
Association Fabien Camus de SAINT-QUENTIN - Semi-marathon Fabien Camus le 19 mars 2017 à SAINT-QUENTIN	500 €
Association pour le Don du sang bénévole de SAINT-QUENTIN et sa région Animations à l'occasion de la Journée mondiale des donneurs de sang le 14 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	400 €
Association sportive et gymnique (ASG) de GAUCHY Basket-ball - Tournoi Final Four U13 masculin le 27 mai 2017 à GAUCHY	400 €
Association BasketFever de SAINT-QUENTIN - BasketFever show 2017 les 1 ^{er} et 2 juillet 2017 à SAINT-QUENTIN	300 €
Association Courir à HOMBLIERES - Course des 10 km d'HOMBLIERES le 24 septembre 2017	350 €
Association Part'Age de NEUVILLE - Goûter récréatif de Noël le 8 décembre 2017 à SAINT-QUENTIN	320 €
Comité des fêtes de CUFFIES - Spectacle de Noël le 19 décembre 2017 à CUFFIES	300 €
AAPPMA Société de pêche L'Épinoche de PLOMION - Journée de pêche le 3 juin 2017 à PLOMION	200 €
Groupement d'Animation d'ENGLANCOURT (GAE) - Festivités à l'occasion de la Fête nationale et des 25 ans du GAE le 14 juillet 2017 à ENGLANCOURT	300 €
Association La Rive Haute d'AUTREPPES - Exposition « L'importance du maroilles en Thiérache » les 15, 16 et 17 septembre 2017 à AUTREPPES	200 € ;

2) Décide d'annuler la subvention au titre du Fonds Départemental d'Animation Locale d'un montant de 400 €, allouée lors de sa réunion du 25 septembre 2017, au Football club de MEZIERES-SUR-OISE, en raison de la dissolution récente du club.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 024

**Politique départementale en faveur du sport - Acquisitions
d'équipements pédagogiques et sportifs par les comités et les clubs
sportifs
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu sa précédente délibération en date du 25 septembre 2017, relative au rapport n° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise les aides aux clubs sportifs telles qu'elles sont proposées en annexe dans le rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 12 050 € sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Décide de modifier le montant de la subvention au titre de l'aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques et sportifs, allouée au District Aisne de Football, lors de sa réunion du 25 septembre 2017 et de le passer de 6 392 € à 5 892 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:54
Référence : 72934728e0882639cb085336d12070ba9bcc8187



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 025

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **025**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- Chauny Sports Cyclisme : 8 000 €
course cycliste "Paris-Chauny" le 24 septembre 2017

- Cercle d'escrime de Soissons : 900 €,
39^{ème} tournoi national d'épée dames "challenge maître Clément"
le 26 novembre 2017 à SOISSONS

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs :

1. Pour la saison sportive 2016/2017, les soldes suivants :

- Compagnie d'arc de Chauny 5 326 €
- ESC Tergnier athlétisme 3 000 €,

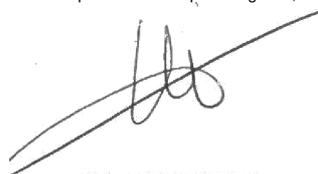
2. Pour la saison sportive 2017/2018, l'avance suivante :

- PAC Guise basket-ball	1 291 €
- Soissons-Cuffies-Aisne basket-ball (SCABB)	2 531 €,

C) au titre du soutien aux clubs pour la saison sportive 2017/2018, une subvention de 527 €, en faveur de l'association sportive « US Ribemont-Mézières » ;

2) Gage cette dépense de 21 575 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:56
Référence : 295c8a798116901c44cfe2e31b777c6744043db7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 026
Attribution d'un mandat spécial

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à M. Pierre-Jean VERZELEN, Premier Vice-Président, qui va se rendre à la formation « Média training – Réussir vos interviews avec efficacité », les 30 et 31 octobre 2017, à PARIS,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:43:59
Référence : ee8ae1c4dc2d16bfb85f26486fb1f72ba8b7d61c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 027

**Convention de mise à disposition des agents du Département auprès
de la Société Publique Locale - Xdemat**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions pour l'année 2017 et les avenants éventuels entre le Département de l'Aisne et la Société SPL-Xdemat, telles qu'elles figurent en annexes à son rapport, relatives à la mise à disposition de Mmes Nathalie HAVOT, Florence FONTAINE et Mathilde HEUGUEBART.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:27
Référence : d1746673ba69f2b15e12e5caab836f5e5b77af9d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 028

**Avenant n° 1 à la convention n° 17.6006 relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 3060 entre les PR 3+775 et 4+025 dans la traverse de l'agglomération de MORTIERS
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu sa précédente délibération en date du 29 mai 2017, relative au rapport n° 080,

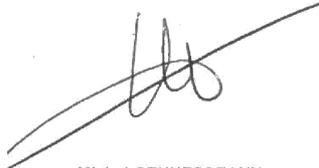
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de l'avenant n° 1 à la convention n° 17.6006 fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement de la RD 3060 entre les PR 3+775 et 4+025 dans la traverse de l'agglomération de MORTIERS ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 029
Avis sur des projets de documents d'urbanisme

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ETAMPES-SUR-MARNE et de MONTFAUCON ainsi que sur le projet de Schéma de COhérence Territorial de la Communauté de communes du Pays de la Serre, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:05
Référence : 8856e4f3dd3df6099766d92b3ea5aececf93e080



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 030

Convention avec la commune de VILLERS-COTTERETS et VEOLIA relative au déplacement du réseau d'alimentation en eau potable en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

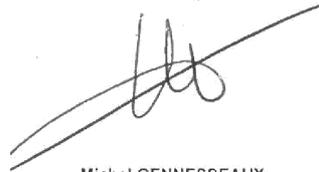
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de VILLERS-COTTERETS et VEOLIA relative au déplacement du réseau d'alimentation en eau potable, appartenant à la commune de VILLERS-COTTERETS et géré, sous contrat d'affermage par VEOLIA, en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS ;
- Prend acte de la dépense estimée à 38 419,56 € TTC à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:07
Référence : 58a7d281a51fc9bac9ed5505bc718f6f426ac3b0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 031

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la rue de Marteville (RD 73 du PR 6+040 au PR 6+229) en agglomération de la commune de VERMAND
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

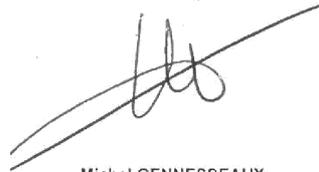
A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de VERMAND dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 73 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 15 876 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 30 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 15 876 € HT pour l'aménagement de la RD 73 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:09
Référence : 150b7e842b26e724ed832ae74b94d15cdf059564



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 032
Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation d'opérations
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **032**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON D'HIRSON :

une subvention relative à la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE, pour des travaux de voirie VC n° 25/27 de la Gare et du Viaduc, pour un montant de 18 270,50 € sur le programme 2017 ;

CANTON DE SAINT-QUENTIN – 1 :

une subvention relative à la commune de FLUQUIERES, pour des travaux de voirie VC n° 9/5/7 rues du Charron, du Buisson Violette et du Tour de Ville, pour un montant de 8 016,67 € sur le programme 2016 ;

CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :

trois subventions relatives à la commune de CROUTTES-SUR-MARNE, pour des travaux de voirie VC n° 10/2/7 rues de l'Ecole/de l'Eglise/de Montmilon, pour un montant total de 33 273,87 € sur les programmes 2016 et 2017 ;

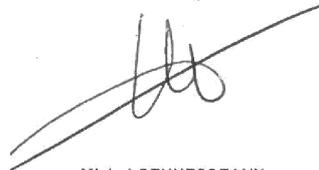
CANTON DE VILLERS-COTTERETS :

- deux subventions relatives à la commune de SOMMELANS, pour des travaux de voirie VC n° 5 Rte de Priez 1^{ère} partie et fin, pour un montant total de 14 452,50 € sur les programmes 2015 et 2016,

- une subvention relative à la commune de SOUCY, pour des travaux de voirie VC Rte de Montgobert, pour un montant de 5 500,00 € sur le programme 2017,

- une subvention relative à la commune de PUISEUX-EN-RETZ, pour des travaux de voirie VC Ch. du Marais, pour un montant de 14 858,00 € sur le programme 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:11
Référence : 4d0102a4d1e9e5c9e22300ef892793d3a1d2b82e



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 033
Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisation d'opération - Commune
de CHATEAU-THIERRY
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'individualiser, au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, l'opération suivante :

Canton de CHATEAU-THIERRY :

CHATEAU-THIERRY RD 1003 - PR 19+100 au PR 19+400 37 000 €,

2) de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 octobre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, M. COLLET, I. ITTELET, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, I. ITTELET, M. SAILLARD

RAPPORT N° 034

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Dépenses d'investissement - Sous-programme
"Grosses réparations de chaussées" - Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

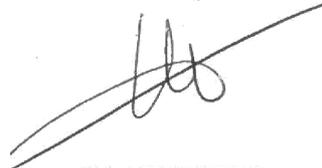
Décide :

1/ d'individualiser, au titre du sous-programme 2017 de « Grosses réparations de chaussées », les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

- Canton de VERVINS :	
Commune de LA CAPELLE – RD 1043 – PR 28+700 à 29+400	78 000,00 €
- Canton de CHATEAU-THIERRY :	
Commune de FOSSOY – RD 1410 – PR 0+580 à 1+513	70 000,00 €

2/ de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 27/10/2017 à 09:44:32
Référence : 06933beca3687ee5e44ac9d7f1dbdb6c7a5cf8b7